

Nos établissements de formations



ESAT de Cornouaille P.A. du Moros
BP 522 - 29185 Concarneau Cedex

ESAT La Lande BP 60102
29181 Concarneau Cedex

ESAT du Pays Bigouden Z.A. de Kerlavar
29720 Plonéour-Lanvern

ESAT de l'Iroise 16 Rue de la Croix
BP 70191 29802 Brest cedex 9

ESAT de l'Armorique 16 Rue de la Croix
BP 70112 - 29802 Brest cedex 9

IME de l'Elorn 36 Rue Charcot - BP 5
29480 Le Relecq-Kerhuon
n° UAI 0291784G

IME des Primevères Rue Lucien Picard
BP 212 - 29182 Concarneau
n°UAI 0291780 C



Direction Générale et Siège Social

5, rue Yves le Maout - CS 40026
29480 LE RELECQ-KERHUON

Tél : 02 98 01 22 66

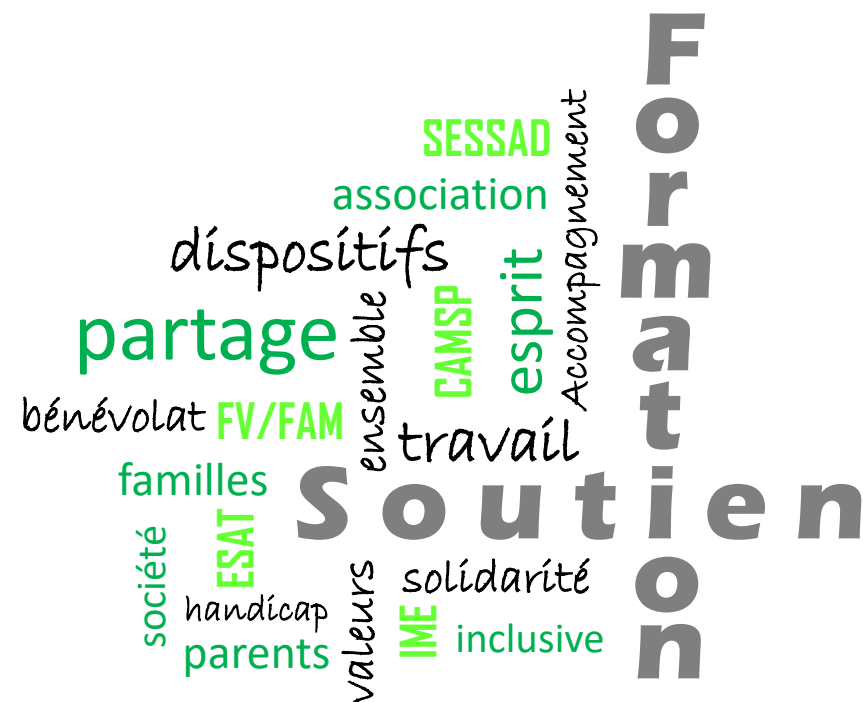
Mail : directiongenerale@papillonsblancs29.fr



Votre contact privilégié : Mathieu RENON
Chargé de mission développement et partenariats
02.98.01.22.66 ou m.renon@papillonsblancs29.fr



Taxe d'apprentissage
Soutenez nos formations
Faites un acte solidaire





Pourquoi choisir
 Les Papillons Blancs
 du Finistère ?

Valorisez votre responsabilité sociétale et décidez de l'affectation de votre obligation légale :
 soutenez **Les Papillons Blancs du Finistère**
 en reversant votre *taxe d'apprentissage*.

Association actrice locale de l'économie sociale et solidaire :

L'association Les Papillons Blancs du Finistère œuvre depuis plus de 50 ans sur le territoire au service des personnes en situation de handicap mental et défend l'apprentissage et le travail comme levier de l'inclusion sociale en accompagnant : **400 adolescents et jeunes adultes en IME**
600 travailleurs d'ESAT

Financement d'outils pédagogiques adaptés et modernes :

En versant votre taxe d'apprentissage à un ou plusieurs établissements des Papillons Blancs du Finistère, vous nous accompagnez dans la formation professionnelle de jeunes en IME (restaurant d'application, blanchisserie, menuiserie, espaces verts...) et vous participez à la formation continue des travailleurs d'ESAT (obtention de CACES ou de permis, formation en hygiène et sécurité, reconnaissance des acquis de l'expérience...).

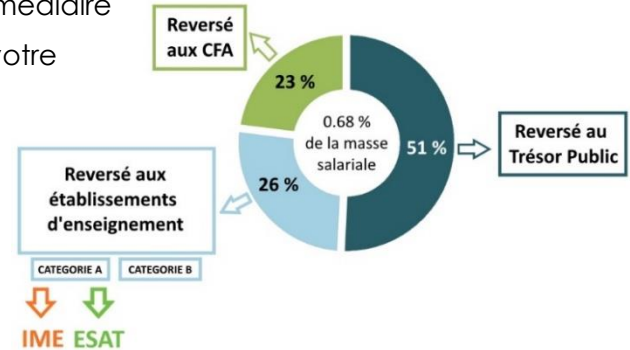
Engagements partagés :

- ✓ Utiliser votre versement pour améliorer la situation/favoriser l'épanouissement des personnes ayant un handicap.
- ✓ Avoir un regard sur l'utilisation de votre contribution.
- ✓ Valoriser les compétences et savoir-faire locaux, au profit de personnes en situation de handicap.
- ✓ Affirmer une démarche RSE et participer à une société inclusive.



Les **IME (Instituts Médico-Educatifs)** et les **ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail)** de notre association sont habilités à percevoir la taxe d'apprentissage au titre de la catégorie A.

Le versement se fait par l'intermédiaire de l'organisme collecteur de votre choix, la répartition de la taxe s'effectuant comme suit :



Vous pouvez choisir d'attribuer votre taxe d'apprentissage à un ou plusieurs établissements de notre association, comme le montre l'exemple suivant :

Code UAI établissement	Nom et adresse des établissements bénéficiaires (à compléter par vos soins)	Montant ou % à affecter		
		Au tire du quota	Au tire du hors quota	
			Catégorie A = 65%	Catégorie B = 35%
0291784G	IME de l'Elorn 36 rue Charcot - BP 5 - 29480 LE RELECQ KERHUON		100 €	
	ESAT La Lande BP 60102 – 29181 CONCARNEAU Cedex		400 €	